

## La Lettre du Centre de Gestion du Finistère

N°177 - 10 août 2026

### A LA UNE



**Élections professionnelles 2026 :  
vérification et mise à jour des listes  
électorales – Nous sommes en  
attente de vos retours.**

Le CDG29 rappelle les démarches à réaliser dans le cadre des élections professionnelles 2026. Deux courriels envoyés début juin précisent l'accès à la plateforme « Échanges » pour télécharger, vérifier et compléter les listes électorales dans les délais impartis.

[En savoir +](#)



**Participez au Club RH « Action  
disciplinaire » au Centre de Gestion  
du Finistère !**

Le Centre de Gestion a le plaisir de vous convier à une matinée d'échanges et de partage de pratiques consacrée à l'action disciplinaire dans la fonction publique territoriale le 15 septembre 2026 de 9h à 12h. La matinée sera suivie d'un déjeuner (offert sur inscription).

[En savoir +](#)

### EN BREF

#### Veille RH

**Les textes réglementaires d'application de la rupture conventionnelle dans la fonction publique sont publiés**

La rupture conventionnelle a été officiellement pérennisée dans la fonction publique au printemps 2026, mais il manquait encore les décrets d'application mis à jour. Ces derniers sont parus au Journal officiel du 7 août 2026.

[Décret n° 2026-745 du 6 août 2026 relatif à la procédure de rupture conventionnelle dans la fonction publique](#)

[Décret n° 2026 746 du 6 août 2026 relatif aux modalités de calcul de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle dans la fonction publique.](#)

**Le décret n° 2026 699 du 29 juillet 2026 atténuant les effets de la réforme de retraite sur les femmes fonctionnaires a été publié au Journal officiel**

Deux décrets ayant pour objectif d'atténuer les effets de la réforme des retraites de 2023 sur les femmes des secteurs privé et public ayant eu des enfants ont été publiés au Journal officiel du 31 juillet 2026. Dans la fonction publique, ce décret permet l'octroi de deux trimestres de majoration d'assurance pour les femmes ayant accouché d'un enfant après le 1er janvier 2024, dont un trimestre au titre d'une nouvelle bonification.

**Décret n° 2026-699 du 29 juillet 2026 prévoyant diverses mesures relatives aux pensions de retraite des parents - Légifrance**

**Régime indemnitaire de l'encadrement supérieur**

Une instruction conjointe de la direction générale des collectivités locales (DGCL) et de la direction générale des finances publiques (DGFIP) du 31 juillet 2026 adressée aux préfets et aux directeurs régionaux et départementaux des finances publiques prévoit des dispositions transitoires dans l'attente des délibérations instituant le RIFSEEP lié à l'occupation d'emplois fonctionnels.

Compte tenu de la publication tardive des textes (4 juillet 2026 pour l'arrêté portant classement des emplois supérieurs concernés) au regard de la date d'entrée en vigueur de la réforme (1er juillet 2026), la DGCL et la DGFIP laissent, sous le contrôle du juge administratif, un délai raisonnable aux organes délibérants des collectivités et de leurs établissements publics pour fixer les plafonds associés au nouveau RIFSEEP lié à l'occupation d'emplois fonctionnels.

**Instruction conjointe de la direction générale des collectivités locales (DGCL) et de la direction générale des finances publiques (DGFIP)**

**Une collectivité ne peut réduire une « prime de maintien » lorsqu'elle a elle-même prévu qu'elle était acquise sans possibilité de révision.**

En l'espèce, à l'occasion de la mise en œuvre du RIFSEEP, une collectivité avait instauré une prime destinée à garantir aux agents concernés le maintien du niveau indemnitaire dont ils bénéficiaient antérieurement, en prévoyant expressément que cette prime était acquise et ne ferait l'objet d'aucune révision.

Après avoir augmenté le montant de l'IFSE attribuée à un agent au titre de ses fonctions, la collectivité a toutefois diminué à due concurrence cette « prime de maintien » afin de conserver un montant indemnitaire global identique.

Or, si la collectivité demeure libre de faire évoluer l'IFSE liée aux fonctions exercées, elle ne peut remettre en cause une « prime de maintien » dont sa propre délibération garantit le caractère acquis et non révisable, l'agent était ainsi fondé à obtenir le rétablissement de cette prime et le versement rétroactif des sommes correspondantes.

**TA Nîmes 2404285 du 16.07.2026**

**La suppression d'un poste n'ouvre pas à son titulaire un droit au poste créé dans le cadre d'une réorganisation.**

En l'espèce, un agent contestait le refus de retenir sa candidature interne à un poste de chef de département dans le cadre d'une réorganisation des services, estimant que la suppression de son ancien emploi lui conférait une priorité pour accéder à ces nouvelles fonctions.

Toutefois, si les dispositions du CGFP imposent à la collectivité de proposer à l'intéressé un emploi correspondant à son grade ou à son cadre d'emplois, elles ne lui confèrent aucun droit à être nommé sur le poste de son choix ni n'imposent à l'employeur de le reclasser sur un emploi comportant un niveau de responsabilité supérieur à celui qu'il exerçait auparavant.

Dans ces conditions, la collectivité pouvait légalement retenir un autre candidat pour le poste convoité dès lors qu'elle proposait à l'agent un emploi correspondant à son grade.

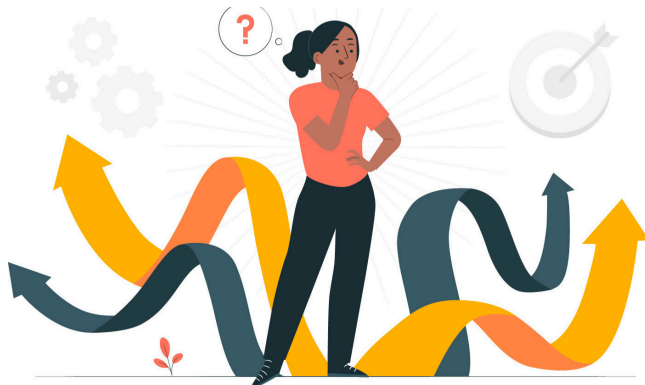
**TA Guyane 2401092 du 25.06.2026**

**La seule apparence physique d'un agent ou d'un candidat résultant d'une pratique religieuse privée ne permet pas de caractériser une méconnaissance de l'obligation de neutralité.**

En l'espèce, l'administration avait refusé l'agrément d'un candidat à un emploi public en raison d'une marque dermatologique visible sur son front résultant d'une pratique religieuse assidue.

Toutefois, cette seule circonstance ne permettait ni de regarder l'intéressé comme manifestant ses convictions religieuses dans le cadre du service, ni de présumer qu'il méconnaîtrait son obligation de neutralité.

## LE CDG ET VOUS



### Comment construire un nouveau projet professionnel ?

Vous ressentez le besoin de changer, mais vous ne savez pas encore vers quoi vous orienter ? Vous avez plusieurs idées, sans savoir laquelle choisir ? Ou, au contraire, vous avez l'impression de manquer de pistes ?

[En savoir +](#)



### Préparer vos réunions pour plus d'efficacité !

Une réunion efficace ne s'improvise pas. Avant même d'élaborer un ordre du jour, quelques minutes de préparation suffisent à clarifier les objectifs et les résultats attendus. Découvrez la méthode COLT, un outil simple et concret pour concevoir des réunions plus utiles, plus structurées et plus productives.

[En savoir +](#)



### Après 100 jours d'installation, boostons le fonctionnement de l'équipe municipale !

Le Centre de Gestion du Finistère propose des séminaires de travail autour de trois parcours : à destination des élus, des encadrants et des nouveaux élus (premier mandat). Ces parcours sont créés à la carte, en fonction des besoins, après échange avec la collectivité.

[En savoir +](#)



### Droit des collectivités n°2

Tous les élus municipaux peuvent-ils bénéficier de la protection fonctionnelle ? Une récente décision du Conseil d'État apporte une réponse claire et rappelle les limites de ce dispositif. Découvrez ce qui change pour les conseillers municipaux sans fonctions exécutives.

[En savoir +](#)

## Le CDG recrute

- Médecin de santé au travail (F/H)
- Technicien en prévention des risques professionnels (F/H)

Consultez [nos offres](#)

## L'apprentissage recrute

Consultez les [offres d'apprentissage](#)

## Bourse de l'emploi

Retrouvez toutes les offres d'emploi du Finistère sur le site [emploi-territorial.fr](http://emploi-territorial.fr)

## Le service intérim recrute

- Agent d'accueil billetterie (H/F) – Secteur Quimper
- Educateur sportif (H/F) – Secteur du Haut Léon
- Agent technique bâtiment (H/F) – Secteur de Brest
- Agent technique des espaces verts et naturels (H/F) – Secteur d'Audierne
- Agent d'entretien des espaces publics spécialité voirie (H/F) – Secteur d'Audierne
- Cuisinier (H/F) – Secteur de Quimper

Postuler à notre service intérim sur le site [DEN.bzh](http://DEN.bzh)

## CONCOURS ET EXAMENS

### CALENDRIER

Consultez le [calendrier des concours et examens professionnels du Grand Ouest](#)

### AVIS DE CONCOURS & EXAMENS

Consultez le [détail des avis de concours et examens professionnels](#)

### LES RÉSULTATS

Consultez les [résultats](#)

## AGENDA DU MOIS



Les ateliers “gestion de crise” de la protection des données 2026

**Mardi 8 septembre 2026**  
**Landivisiau**

L'équipe du service Protection des Données (RGPD et Cybersécurité) vous propose des sensibilisations à destination des élus, SG et DGS des collectivités du Finistère.

En savoir +



Atelier de recherche d'emploi : préparer sa candidature avec l'IA

**Jeudi 10 septembre 2026**  
**CDG29**

Comment améliorer ses outils de candidature grâce à l'intelligence artificielle : optimiser CV, lettres et préparation aux entretiens.

En savoir +



Centre de Gestion du Finistère  
7 Boulevard du Finistère - CS 44048 - 29337 Quimper Cedex  
[www.cdg29.bzh](http://www.cdg29.bzh)  
[cdg29@cdg29.bzh](mailto:cdg29@cdg29.bzh)  
02 98 64 11 30

[Se désabonner](#)

---